SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juin 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 13 mai 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice: 29

Nbre de membres présents (quorum): 25

Nbre de voix délibératives : 127

Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON: Marc GRIVEL, Max VINCENT ALBIGNY: Michel BALAIS, Claire BELLE, **COLLONGES**: Françoise MAUPAS, Eric MADIGOU **CURIS**: Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU: Jean Claude GRANGE

SAINT-CYR: Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,

SAINT-GERMAIN: Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE:

CHASSELAY: Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER 2 0 JUIN 2016

COUZON: Christian COLOMBO LIMONEST:

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECKET DES AFFAIRES DECENTRALISÉES 3

SAINT-ROMAIN: Romuald DELABIE, Florence VIGIER

CELEYRON à Jean Claude GRANGE, Anne-Laure MATHIAS à Vincent PEYTEL

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Michel BALAIS

Convention opération communale acquisitions foncières-commune de Curis au Mont d'Or

Ont donné pouvoir : Corinne CARDONA à Marc GRIVEL, Pierre GOUVERNEYRE à Max VINCENT, Gérard DARDET à Christian COLOMBO, Isabelle

Dans le cadre de la politique de gestion et de préservation du petit patrimoine des Monts d'Or et du maintien de l'activité agricole un projet d'acquisition de parcelles cadastrées AH81, AH102, AH103, AH117 et Al 177 à Curis au Mont d'Or est proposée pour une surface totale de 2 ha 76 ca 41 a et un budget prévisionnel de 13 820 € HT.

Au regard de la surface, des enjeux patrimoniaux (mur en pierre, caborne, ..) et agricoles que représentent ces parcelles, la commune envisage de mettre en œuvre un plan de restauration et de valorisation de ces espaces.

Le SMMO, dans le cadre de ses statuts et de la politique définie par le conseil syndical, assure notamment:

- une assistance technique pour l'acquisition, si nécessaire, et le suivi de l'opération afin de veiller à la conformité de l'opération au regard des objectifs du syndicat,
- le financement de l'opération à hauteur de 100%, du coût net de FCTVA, et de toute autres recettes perçues pour l'opération

La COMMUNE propriétaire:

- assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- apporte la contribution financière prévue par les statuts, de 20% du coût de l'opération net de FCTVA et de toute autres recettes perçues pour l'opération, au titre des opérations de type III

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 2041482.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

> Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme

Le Président Max VINCENT